

## Article sur la Bernache cravant

La Bernache cravant (*Branta bernicla*) est un anatidé comme les cygnes, les canards ou les harles. Elle ressemble à une petite oie, mais est plutôt « maritime » et de la taille du canard colvert. Le plumage ventre et de la queue (d'un blanc « pur »). Sa tête apparaît très noire avec une « cravate » blanche au niveau du cou (sauf pour les jeunes à leur arrivée à l'automne). C'est un oiseau qui ne peut pas être confondu avec un autre. Le plumage est le même pour les deux sexes. Les jeunes se différencient des adultes par la présence de 3 ou 4 lisérés blancs sur chaque aile, seul critère fiable de détermination



de l'âge. La tache au niveau du cou apparaît au cours de l'hiver.

Pour avoir quelques précisions voici les dimensions de cet oiseau : taille de 56 à 61 cm, envergure de 105 à 121 cm, poids de 1 100 à 1 700g. Il s'agit bien sûr d'une échelle de grandeur.

Elle hiverne sur nos côtes (du Cotentin au bassin d'Arcachon) de fin septembre jusqu'à mars-avril. La bernache parcourt les baies et vasières en hiver et les toundras de Sibérie en été où elle niche. La femelle pond de 3 à 5 œufs, dans un nid à même le sol, couvés en moyenne 25 jours. Les oisillons désertent le nid dès qu'ils sont capables de se mouvoir de façon autonome. Une bernache peut vivre jusqu'à 15 ans !

Il y a 2 sous-espèces de bernache cravant présentes en France :

- La *Branta bernicla bernicla* ou bernache cravant à ventre sombre venant de Russie, Sibérie occidentale ; c'est de loin la plus commune et la plus nombreuse après avoir migré par la Baltique et le nord-ouest de l'Europe
- La *Branta bernicla hrota* ou bernache à ventre pâle venant de Svalbard, Groenland migrant par l'Islande, les pays nordiques, les îles britanniques. On peut en apercevoir quelques-unes sur nos côtes

Une troisième espèce dite bernache du Pacifique (*Branta bernicla nigricans*) est très rare en France.

### Distribution de l'espèce en France et état de la population

Chaque hiver la bernache cravant stationne régulièrement en moyenne sur 40 sites dont 26 sont situés sur des espaces où existent des mesures de protection réglementaire (réserve de chasse maritime, réserve naturelle, zone de protection spéciale, sites Natura 2000, sites Ramsar). Trois pôles d'hivernage ont été mis en évidence : le sud de la Bretagne (golfe du Morbihan et abords), la Charente-Maritime (île de Ré, Moeze-Oléron) et le bassin d'Arcachon.

La répartition des oiseaux révèle l'importance de 11 sites d'intérêt international pour la saison 2012/2013, qui accueillent chacun au minimum 2 450 individus : la baie du Mont Saint-Michel, la baie de Morlaix/Trieux, la rade de Lorient, la baie de Quiberon, le golfe du Morbihan, la presqu'île guérandaise, la baie de Bourgneuf, la baie de l'Aiguillon, l'île de Ré, la baie de Moeze-Oléron et le bassin d'Arcachon premier site d'hivernage français (40% de la population française en janvier). Ces

11 sites représentent 78 des effectifs du mois de janvier en France. Les sites d'importance nationale (effectif égal ou supérieur à 1 280 individus) sont au nombre de 5, dont la baie de Vilaine et le port de Jard sur mer.

Le suivi des stationnements depuis 30 ans au nouveau des principaux sites montre un glissement vers le sud de la population au cours de l'hiver. Ainsi le centre d'hivernage principal s'est déplacé du golfe du Morbihan avant 1980, vers la Charente-Maritime dans les années 1980, et depuis 1982 le bassin d'Arcachon.

Le golfe de Morbihan est essentiellement utilisé comme site de pré-hivernage avec un maximum d'individus en novembre.

Buffon cite une correspondance qui signale l'apparition de la Bernache cravant de manière remarquable en France à partir de 1740 et qu'elle devenait présente massivement à partir des années 1760. Il y avait 15 000 individus en 1955 (taux faible certainement dû à la chasse). Aujourd'hui, elles sont près de 100 000 chaque hiver (pic de 147 700 individus en janvier 2006<sup>e</sup>). La France accueille selon les années près de 50% de la population mondiale.

### **En évolution constante sur notre secteur**

Sur nos côtes on peut observer facilement des groupes de 200 à 300 individus, de décembre à février. Entre la Pointe St Gildas à Préfaïlles et la Tara à La Plaine sur Mer, les compteurs bénévoles de l'association ont constaté une progression importante depuis 3 ans (541 individus observés en moyenne sur 10 ans, dont les deux dernières années de comptages allant jusqu'à 839 et 879 individus). Entre la Joselière à Pornic et Port Royal à la Bernerie en Retz, les comptages d'hiver 2012/2013 ont dénombré plus de 1 100 individus !

### **Caractères écologiques**

Les bernaches stationnent en France sur des sites soumis au cycle des marées, les grandes vasières littorales. Elles ont un rythme quotidien d'activités étroitement liées à l'accessibilité des ressources alimentaires :

- Rythme nyctéméral (alimentation diurne, repos nocturne) lorsque la recherche de nourriture s'effectue sur le schorre (partie haute de l'estran qui n'est couverte que par les hautes marées) ou présalé.
- Rythme tidal (alimentation pendant la basse mer, le flux et le reflux, repos pendant la haute mer) lorsque la nourriture s'effectue pendant la phase d'exondation de vasières intertidales (principalement herbes de mer ou varech appelés Zostères) et des fonds sablo-vaseux (principalement algues vertes).

75% habitent plusieurs habitats alimentaires. Le plus souvent, on retrouve par site l'association Zostères plus algues vertes.

### **Régime alimentaire**

C'est une espèce strictement herbivore. Le régime alimentaire comprend typiquement des végétaux de la slikke (Zostères, *Zostera noltii* ; algues vertes, *umva* sp. et *Enteromorpha* sp.) et du schorre (principalement une graminée, *Puccinellia maritima*). Les ressources alimentaires disponibles et accessibles sont en perpétuelle évolution sous l'influence de facteurs liés aux végétaux (dynamique des peuplements) et des facteurs locaux (aménagement, pollutions, etc...). La situation des potentialités du littoral français se caractérise par :

- présalés : tendance à la stabilité sur quelques sites (baie du Mont Saint-Michel)
- zostères : diminution au bassin d'Arcachon et le golfe du Morbihan et augmentation sensible en baie de Bourgneuf et en Charente-Maritime. Cette diminution dans le golfe du Morbihan est due en partie à la destruction de l'herbier de zostères suite à la pêche à la palourde. D'une façon générale la pollution des eaux littorales entraîne par eutrophisation une diminution des herbiers.
- algues : tendance majoritaire à la stabilité des surfaces, voire en légère augmentation en Charente-Maritime.

Il apparaît ainsi une relation étroite entre la disponibilité de la nourriture et l'abondance numérique des stationnements de bernache, ce qui explique le glissement vers le sud et la population au cours de l'hivernage.

Actuellement les conflits avec l'agriculture, sans commune mesure avec ceux existant dans les autres pays d'hivernage (Angleterre, Allemagne, Pays-Bas) se limitent à deux localités (baie de Bourgneuf et île d'Oléron).

Ce phénomène de fréquentation des cultures constaté depuis plus de 25 ans en baie de Bourgneuf et depuis plus de 10 ans sur l'île d'Oléron semble correspondre aux années où la proportion de jeunes oiseaux est importante. Il faut y ajouter en baie de Bourgneuf les conditions météorologiques qui, lorsqu'elles sont défavorables, incitent les bernaches à trouver refuge dans les polders plus abrités.

### **Statut juridique**

L'espèce est protégée dans tous les pays de l'aire de répartition, excepté la Russie.

Elle est protégée en France depuis 1962 (décret du 5 avril 1962 et arrêté ministériel de 1981).

Espèce listée en annexe II (2) de la Directive Oiseaux, signifiant que la bernache peut être chassée seulement dans les Etats membres pour lesquels elle est mentionnée (Allemagne, Danemark).

La chasse de cette espèce au Schleswig-Holstein (Allemagne) est interdite depuis 2002 et n'est pas autorisée au Danemark. Des autorisations de tir sont délivrées en Angleterre pour prévenir les dommages importants aux cultures (article 9 de la Directive).

Espèce listée en annexe III de ma Convention de Berne et en annexe II de la convention de Bonn.

Espèce listée en catégorie B2b dans l'Accord sur les Oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), signifiant que cette population compte plus d'une centaine de milliers d'individus et est considérée comme nécessitant une attention particulière en raison de sa dépendance à un type d'habitat gravement menacé.

## Conclusion

Cet article a été fait à partir de plusieurs sites dont celui de l'ONFCS. Vous pouvez aussi compléter votre information en recherchant ces sites sur internet.

Je viens de recevoir le compte-rendu de la LPO sur les bernaches pour la saison 2012-2013. Il y a eu un pic de 164 553 individus au mois de novembre (record national). Et fait nouveau constaté cette année, plus de 51 500 bernaches ont commencé à repartir dont 45 000 pour le seul bassin d'Arcachon. Il semble bien qu'elles soient remontées vers le nord et les Pays-Bas.

La *Branta bernicla hrota* est présente sur littoral ouest du Cotentin (pic de 1553 en décembre 2012) ; 1 à 5 individus ont été signalés dans 20 localités de la baie de l'Orne à l'île d'Oléron.

La *Branta bernicla nigricans* a été observée de 1 à 2 individus dans 16 localités, dont 2 en janvier et 2 en février en baie de Bourgneuf.

Par ailleurs la Bernache nonnette peut être aussi observée sur nos côtes. Avec Steve nous avons vu tout un groupe dans les champs derrière la digue du Collet le 16 février 2010 ; certaines bernaches cravant étant au milieu d'elles (cf. photo ci-dessus).

Avis aux adhérents qui souhaitent observer de près les bernaches et autre oiseaux hivernants de chez nous, le groupe « comptage des oiseaux » (constitué de bénévoles amateurs ou confirmés) reprend les sorties sur le terrain dès octobre !

**Marcel Gaudin**

